Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 45 (1951)

Buchbesprechung: Rezensionen = Comptes rendus

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rezensionen — Comptes rendus

Eugène Folletête : Casimir Folletête, avocat, membre du Grand Conseil de Berne, conseiller national. 1833-1900. — Porrentruy, Imprimerie de la Bonne Presse, 1950. 147 pages.

L'ouvrage que l'auteur présente au public est la biographie vivante d'un chef politique éminent et d'un grand chrétien. La période où cette vie s'inscrit lui confère une valeur et une importance qui ne se limitent pas au petit pays pour lequel cet homme a combattu, le Jura catholique.

Les cinq parties qui composent le livre sont d'une ampleur très inégales. On nous parle d'abord des origines de Casimir Folletête, de sa formation, de ses études de droit à Paris, à Munich, à Berne. Déjà chez l'étudiant apparaît un des traits caractéristiques de l'homme pendant toute sa vie : le goût de l'étude, l'intérêt pour tous les aspects de la culture. Fort d'un équipement professionnel et intellectuel étendu et solide, le jeune avocat est prêt à assumer les tâches qu'une époque, dure aux catholiques, impose.

Cette période troublée, caractérisée par la crise du libéralisme et du *Kulturkampf*, fait l'objet d'un exposé rapide constituant la seconde partie de l'ouvrage. La lutte politico-religieuse que mène le Jura catholique n'est qu'un aspect particulier de l'immense effort de toute la Suisse catholique pour la reconquête de ses droits, après une sorte de mise en tutelle par le libéralisme anticlérical dans le second quart du XIX^{e} siècle. L'époque réclamait des personnalités du côté catholique. Il faut dire aussi que ce fut leur chance, à des hommes comme Casimir Folletête, d'avoir pu se vouer à une cause si nécessaire et si noble et d'avoir pu ainsi donner toute leur mesure.

Consacrée à l'activité de l'homme dans la défense de la cause catholique sur le terrain parlementaire, la troisième partie constitue la moitié du livre. A Casimir Folletête, en effet, fut dévolu le rôle de mener et de diriger la défense sur le terrain public. Tâche dont il s'acquitta avec foi, avec la plus grande abnégation, avec noblesse, mais aussi avec patience et énergie. Qu'il s'agisse de la destitution de l'évêque de Bâle, Mgr Lachat, de la loi bernoise sur les cultes en 1873, des mesures officielles de répression dans le Jura, etc., Folletête, avec ses amis députés, ne laisse rien passer. Il ne cesse de harceler le gouvernement et le Grand Conseil, de mettre ceux-ci en face de leurs responsabilités, de leur démontrer le caractère injuste et ridicule des mesures prises contre le Jura, de démasquer les intentions, de mettre en évidence les contradictions. L'habileté juridique, la dignité parfaite, la conviction caractérisent les interventions de cet

homme. Il manie au surplus une belle et claire langue française, où l'ironie, parfois, souligne très opportunément la pensée. Casimir Folletête fut également un chef entraînant et aimé du peuple catholique dans les grandes manifestations publiques. A force de lutter, il eut d'ailleurs la joie et la satisfaction de voir s'ouvrir l'ère des réparations de la part de Berne.

Au demeurant, Folletête ne négligeait pas son mandat de représentant des intérêts matériels du Jura au parlement cantonal ou fédéral lorsqu'il fnt élu conseiller national en 1895. Il ne cessa en particulier de veiller au patrimoine culturel de sa petite patrie. Dans ce domaine, son grand crève-cœur fut le transfert à Berne, en 1898, des archives de l'Ancien Evêché de Bâle, dont il fut un temps le conservateur délégué. Il ressentit vivement l'affront infligé ainsi au Jura, la grave atteinte portée à la cause des études d'histoire locale jurassienne par ce dépouillement qui supprimait, pour les historiens, les facilités de consultation.

Folletête employa les loisirs que lui laissaient les tâches de la vie publique à classer, mais aussi à exploiter ces archives du passé du Jura. La cinquième et dernière partie de l'ouvrage retrace précisément son activité d'historien. Il s'attacha en particulier à l'étude des événements de la Révolution dans l'Ancien Evêché et au problème des origines du Jura bernois, publiant documents authentiques, notes et mémoires de gens du temps sur cette période agitée. Son « Régiment de l'Evêché de Bâle au service de France (1758-1792) » est un beau travail d'histoire militaire.

Cette biographie nous rappelle enfin que Casimir Folletête aimait sa profession d'avocat, dans laquelle il se distingua. Il fut également journaliste et conférencier non moins brillant et, faut-il le dire, les méchancetés, les injustices ne furent pas ménagées à un homme de cette trempe au rôle si voyant.

Voilà ce que nous offre cette biographie, brève mais riche et instructive. Dans sa préface, l'auteur nous dit avoir pensé qu'après 50 ans, le recul lui paraissait suffisant pour porter un jugement impartial sur cette époque troublée et sur l'homme qui combattit courageusement pour la défense des libertés religieuses. Sans doute, le recul est suffisant, surtout si l'on possède, comme c'est le cas ici, une documentation exacte, sûre, officielle le plus souvent. On eût éprouvé peut-être de l'appréhension en sachant que l'auteur de la biographie était le fils même du héros du livre ; mais ce n'est pas le moindre mérite de l'auteur d'avoir su allier un acte aussi louable de piété filiale à une grande objectivité et une parfaite sérénité de ton.

A. Chèvre.

Hans R. Hahnloser : Chorfenster und Altäre in Berner Münster, mit 8 grossen Farbtafeln und 23 Abbildungen im Texte (Berner Schriften zur Kunst. Bd. V) 30 × 42 cm. ; geb. Fr. 30. — Verlag Bentele, Bern-Bümpliz.

M. Hahnloser, professeur d'histoire de l'art à l'université de Berne, s'intéresse de longue date au Munster de la Ville fédérale. Dans la présente étude il nous livre, après dix ans de recherches, ses conclusions sur les cinq

vitraux du chœur et sur deux retables des anciens autels de la collégiale, travail qui a été grandement facilité du fait que les verrières avaient été, par mesure de précaution, enlevées lors de la dernière guerre.

L'auteur, après avoir résumé les diverses phases de la construction de l'église de Saint-Vincent, présente d'abord les cinq vitraux. Il s'est appliqué à les placer dans leur cadre historique, soulignant les thèmes religieux qui passionnaient alors les foules et qui expliquent le choix opéré par les donateurs. Il recherche ensuite les sources littéraires auxquelles ceux-ci ainsi que les artistes sont allés puiser. Bref, au lieu de se borner à décrire ces vitraux, il en a dégagé l'origine et fourni de la sorte des indications du plus haut intérêt sur la mentalité religieuse et sur les aspirations mystiques qui caractérisaient la bourgeoisie de la ville de Berne au cours de la 2e moitié du XVe siècle.

Passant ensuite aux autels, M. Hahnloser présente les deux figures de saint Pierre et de saint Christophe du volet intérieur de gauche (aujourd'hui au Kunstmuseum de Berne) du maître-autel. Puis il s'arrête longuement à ce qui subsiste des deux volets (également au Musée des Beaux-Arts) de l'autel de Toutes-Ames qu'avait fondé, en 1505, Thüring Fricker, à l'extrémité droite du jubé. S'inspirant du *Speculum exemplorum*, un recueil de légendes de 1480, le donateur avait fait représenter sur le volet extérieur de droite, par un artiste demeuré inconnu, une scène bizarre : l'intérieur d'une église dans laquelle trois prêtres défunts célèbrent des messes en présence de trépassés sortis des caveaux pour venir s'y associer. Cette peinture avait, nous raconte le chroniqueur Anshelm, provoqué des protestations de la part des Franciscains, affirmant que des morts ne pouvaient pas dire la messe, tandis que les Dominicains auraient soutenu la thèse contraire.

Entre les deux Ordres il y avait, on le sait, d'autres divergences d'opinions, notamment quant à l'Immaculée Conception, et c'est cette controverse qui donna naissance, à Berne, à la fâcheuse affaire Jetzer : un frère lai du couvent des Dominicains prétendait avoir eu des apparitions, de la Vierge en particulier ; il disait en outre avoir vu des défunts se trouvant au purgatoire, voire même en enfer, pour avoir été les défenseurs du privilège marial affirmé par les Franciscains et contesté par les Dominicains. Un prieur de cet Ordre, décédé depuis plus d'un siècle et demi, l'aurait invité à faire célébrer des messes et réciter l'office des morts pour le repos de son âme ; après quoi, délivré du purgatoire, il lui était apparu de nouveau, en vêtements sacerdotaux, prêt à dire la messe, non sans faire remarquer qu'il n'était guère possible à un défunt de célébrer et de communier (allusion à la polémique rappelée ci-dessus), difficulté à laquelle avait mis fin, un instant avant la consécration, le fait que le prieur fut, par les anges, enlevé au paradis. M. Hahnloser cite d'autre part un traité, rédigé en 1509, en faveur des quatre Dominicains condamnés au bûcher à la suite de cette lamentable affaire, traité qui souligne la relation existant entre notre retable (placé il est vrai, par mégarde pense M. Hahnloser, au couvent des Dominicains et non pas à la collégiale) et les visions de Jetzer. Enfin, Anshelm raconte que, après le supplice des quatre religieux, on se vit contraint

d'habiller de chair et de peau, sur notre volet, les prêtres célébrants, et notre auteur estime pouvoir démontrer que, effectivement, des retouches apportées après coup ont transformé en personnages vivants les prêtres défunts que l'artiste y avait d'abord représentés.

M. Hahnloser, suivant il est vrai la majorité des historiens qui, au cours de ces dernières années, se sont occupés de l'affaire Jetzer, estime que c'est ce dernier qui a été l'imposteur, sans mentionner l'opinion inverse, soutenue en particulier par M. Büchi, dans un chapitre de sa biographie du cardinal Schiner. Peu importe d'ailleurs quant au problème soulevé par notre auteur. « Exemple unique, écrit-il, du terrible sérieux avec lequel le moyen âge vénérait les images » (résumé de son ouvrage, en français et en anglais, que M. Hahnloser lui-même donne en appendice). « Vénérait » n'est pas exact, car une image du genre de celle qui orne notre retable, différant en cela de ce qu'étaient, à l'ordinaire, les tableaux d'églises, n'était pas destinée à la *vénération*, pas plus que les âmes des défunts qu'on plaçait au purgatoire n'étaient l'objet d'un *culte*. Un tableau, en pareil cas, avait un but essentiellement instructif : rappeler aux vivants comment ils pouvaient venir au secours des morts, et les inviter à faire usage de leurs prérogatives. S'il y a une relation entre notre retable et les apparitions inventées par Jetzer ou acceptées par lui, cela prouve simplement l'impression profonde exercée par des représentations de ce genre, et cela nous permet d'autre part de nous rendre compte des croyances, mêlées parfois de superstitions, dans lesquelles se complaisaient, à Berne en particulier, les fidèles de cette époque. Le volet du retable de l'autel fondé par Fricker est à l'origine non pas de l'ensemble de l'affaire Jetzer, mais de l'*une* des apparitions du visionnaire. C'est le mérite de M. Hahnloser de l'avoir démontré, ou plus exactement rappelé et confirmé par des arguments nouveaux, mais il a généralisé un peu trop ses conclusions.

Nous avons insisté sur ces dernières pages de son travail parce qu'elles touchent à l'histoire ecclésiastique. Visiblement d'ailleurs, lui-même s'y intéresse d'une manière toute spéciale et cela doit expliquer en partie pourquoi, à côté des vitraux, il a tenu à nous entretenir de deux des retables.

D'autres travaux sont prévus par l'auteur dans la même collection : un volume consacré aux œuvres d'art apportées à Berne du dehors, de la cathédrale de Lausanne en particulier, après la Réforme ; puis, une étude d'ensemble et plus vaste sur les sujets abordés aujourd'hui et dans laquelle il donnera son appréciation sur les affirmations divergentes des siennes, discussions dont il a fait pour l'instant abstraction.

Notons enfin que M. Hahnloser a enrichi son travail de fort belles illustrations : les unes en noir, espacées dans le cours de son exposé ; puis, en appendice, huit planches en couleur collées sur carton : un fragment, de grandeur naturelle de chacun des cinq vitraux qu'il nous a présentés, la magnifique tête de saint Pierre, due à H. Büchler, de l'ancien maître-autel, et enfin l'extérieur et l'intérieur de ce qui subsiste du retable de l'autel de Toutes-Ames. Ces planches, en grand format, expliquent les dimensions exceptionnelles du volume de M. Hahnloser. On pourra, dans sa pensée, les extraire de leur poche et les faire encadrer. Leur exécution fait honneur

aux Maisons Busag et Aberegg-Steiner à Berne, aussi bien qu'à l'auteur qui nous a donné, avec l'appui des autorités bernoises, une publication de premier choix.

L. Waeber.

Ebers Godehard Jos. : Grundriß des Katholischen Kirchenrechts. Rechtsgeschichte und System. — Manzsche Verlags- und Universitätsbuchhandlung, Wien 1950. XVI-479 SS.

Wenn der bekannte Kanonist und Rechtsgelehrte an der Universität Innsbruck sich entschloß, den vorliegenden Grundriß zu veröffentlichen, trotzdem seine dreibändige Darstellung des geltenden Kirchenrechtes demnächst erscheinen soll, dann deswegen, weil in Österreich die geläufigen Lehr- und Handbücher des kanonischen Rechtes entweder vergriffen oder doch zu stark veraltert sind. Er wollte eine Lücke ausfüllen und vor allem den Studierenden einen Leitfaden des Kirchenrechtes bieten, der, im Gegensatz zu den meisten Darstellungen, nicht nur die Rechtssystematik, sondern auch die Rechtsgeschichte weitgehend berücksichtigt. Sein Werk gliedert sich in zwei Teile. Der erste (S. 9-228) behandelt die Rechtsgeschichte ; der zweite (S. 231-468) das System des geltenden katholischen Kirchenrechtes. Die Geschichte des Kirchenrechtes ist, trotz ihres überragenden Einflusses auf die gesamte abendländische Rechtsentwicklung, bisher recht stiefmütterlich behandelt worden. Ebers versucht nicht nur einen Überblick über die Geschichte der Quellen des Kirchenrechtes zu geben, — wie dies gewöhnlich geschieht —, sondern alle Zweige des kanonischen Rechtes zu erfassen und in ihrem geschichtlichen Werden, wenigstens in den Grundzügen, aufzuzeigen. Den einzelnen Abschnitten der reichgegliederten und übersichtlich rechtshistorischen Ausführungen sind sorgfältig ausgewählte literarische Hinweise vorangesetzt, die zu weiterem Studium anregen sollen. Ohne Zweifel liegt das Hauptgewicht der Arbeit Ebers auf diesem ersten Teil ; er ist die ausgereifte Frucht langjähriger Lehr- und Forschertätigkeit. Es ist schade, daß er aus buchhändlerischen Gründen gekürzt werden mußte. Der zweite Teil bietet einen gedrängten Abriß des geltenden Rechtes. Seinem Ziel entsprechend mußte der Verfasser sich aufs Wesentliche beschränken, was notwendigerweise zur Folge hatte, daß einzelne Partien etwas zu kurz gekommen sind. Besonders das Prozeß- und Strafrecht konnten nur sehr kursorisch behandelt werden. Hin und wieder finden sich Formulierungen, die Ungenauigkeiten enthalten oder zu Mißverständnissen führen dürften. Im bibliographischen Teil sind leider unverhältnismäßig viele Druckfehler stehen geblieben. Das partikuläre Recht Deutschlands und Österreichs hat weitgehend Berücksichtigung gefunden. Vor allem die Studierenden, für die er hauptsächlich bestimmt ist, werden an Ebers Grundriß einen sicheren Führer im Gebiet des kanonischen Rechtes haben.

Heinrich Lüthi O. P.

S. Stelling-Michaud : Genevois à la curie d'Avignon au XIVe siècle, extrait du *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* tome IX, 1950, p. 274 à 324.

M. Stelling-Michaud présente, dans cette étude, la liste qu'il lui a été possible de dresser, en compulsant les archives du Vatican, des ressortissants du diocèse de Genève ayant exercé une fonction à la cour pontificale d'Avignon. Il s'agit d'ecclésiastiques, de laïques, même de femmes, dans les postes les plus divers : depuis les familiers du pape jusqu'aux cuisiniers ou à ceux qui étaient préposés au service des écuries. On trouve là — l'auteur les a répartis par chapitres — des commerçants, des militaires, des étudiants, des fonctionnaires de la Chambre apostolique : scribes, chapelains, aumôniers (non pas au sens actuel du mot : il s'agit de distributeurs d'aumônes ; nous dirions aujourd'hui des secrétaires de bureaux de bienfaisance). Leur nombre est particulièrement élevé au début du Grand Schisme, ce qui s'explique aisément, Clément VII étant le frère cadet du Comte Pierre de Genève. M. Stelling publie en appendice, d'après un recensement inédit, la liste des personnes originaires du diocèse de Genève demeurant à Avignon en 1376 ; puis de celles qui ont revêtu la dignité de chapelains ordinaires et honoraires des papes sous Clément VI, Urbain V, Clément VII et Benoît XIII, et enfin le tableau, plus long, des étudiants du diocèse de Genève au *Studium* d'Avignon pendant le Grand Schisme. Il a enrichi ces deux dernières listes des renseignements biographiques qu'il a pu réunir au sujet des personnages énumérés. Travail minutieux, comportant beaucoup de notes dans lesquelles l'auteur, contraint peut-être par l'éditeur, a un peu abusé des abréviations.

L. Waeber.